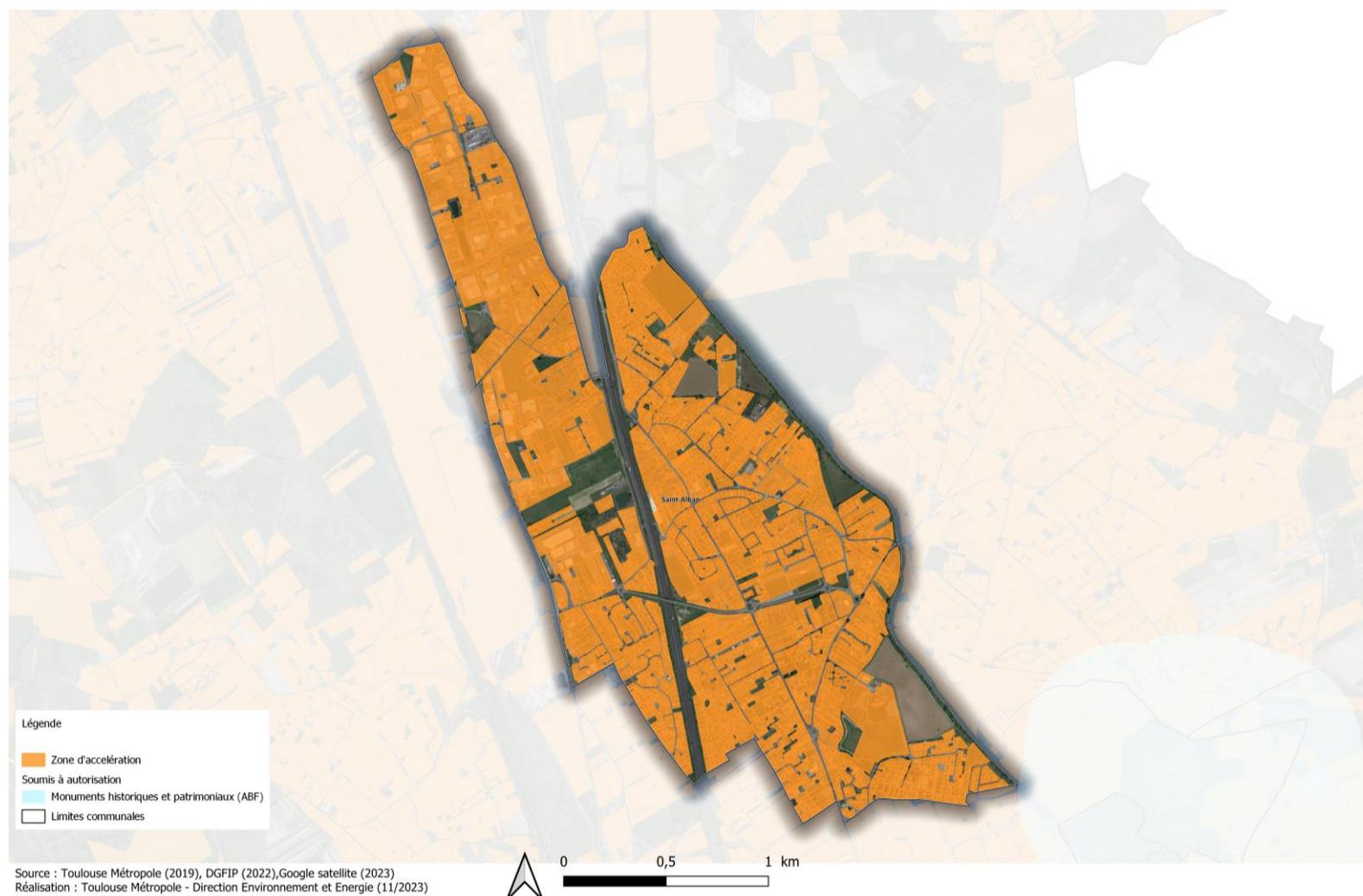


Annexe – Proposition cartographique – Photovoltaïque en toiture

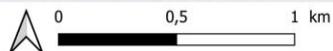


Remarque : La métropole souhaitant fortement encourager cette filière, la ZAENR correspond à l'ensemble de l'espace urbanisé afin d'intégrer la totalité des toitures du territoire.

Annexe – Proposition cartographique – Photovoltaïque en ombrière de parking



Source : Toulouse Métropole (2022)
Réalisation : Toulouse Métropole - Direction Environnement et Energie (11/2023)



Remarque : La ZAENR correspond à l'ensemble de l'espace urbanisé afin d'intégrer la totalité des parkings existants.

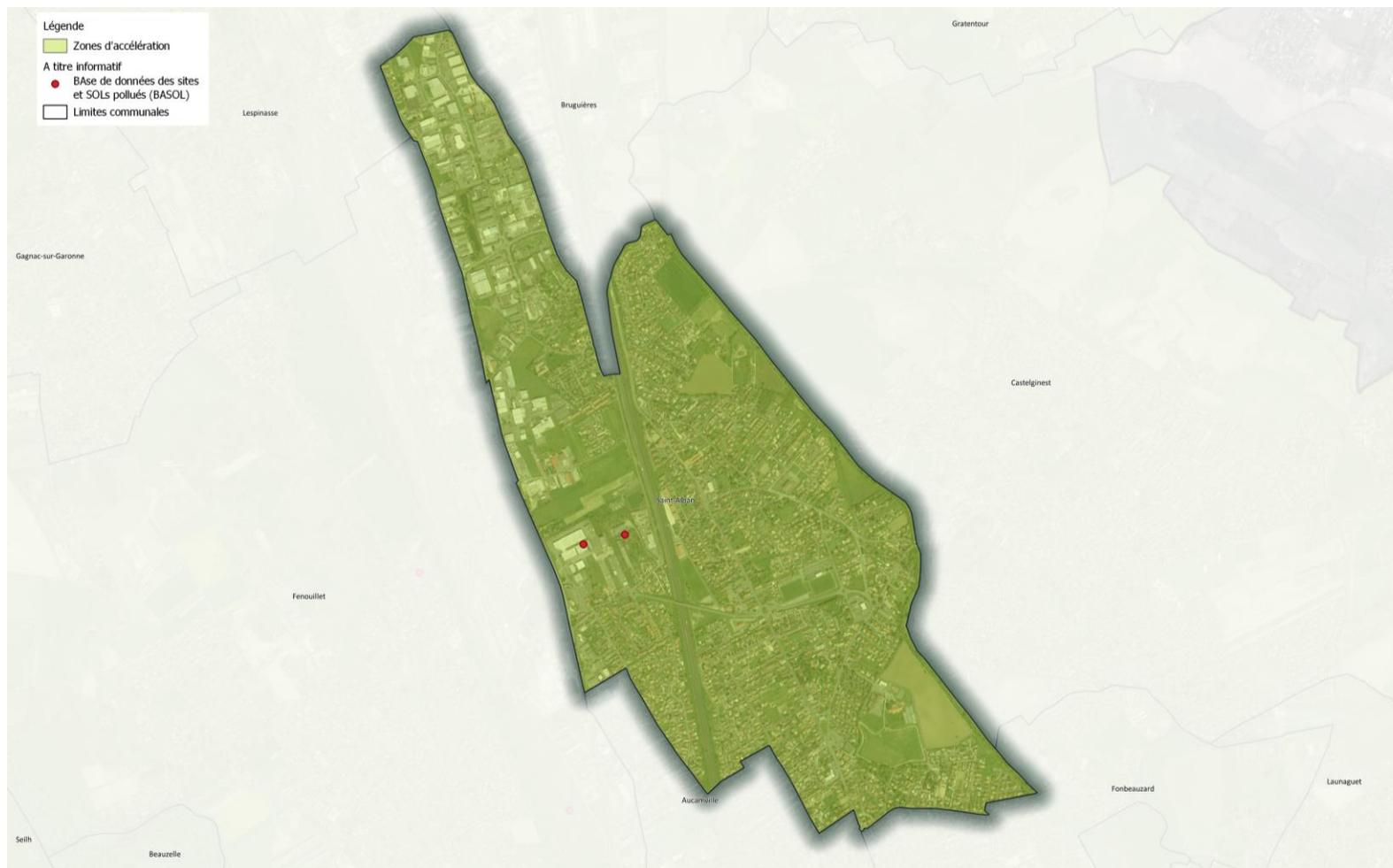
Annexe – Proposition cartographique – Méthanisation



Remarque : La métropole n'a pas identifié de zone d'accélération pour cette filière sur le territoire.

La carte matérialise pour information le réseau de gaz GRDF. A noter qu'il ne se dégage pas de parcelles à plus de 100 mètres des habitations.

Annexe – Proposition cartographique – Géothermie de surface



Source : Toulouse Métropole (Ortophoto 2022), BRGM (2023)
Réalisation : Toulouse Métropole - Direction Environnement et Energie (11/2023)



Remarque : La totalité du territoire est classé en zone d'accélération EnR.

Un point d'alerte est tout de même porté à l'information des porteurs de projets potentiels sur le fait que la réalisation de ce type d'équipement sur un terrain pollué engendrera des travaux de traitement des terres polluées excavées à évacuer du site.